

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Annie (suppléante) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à BOULANGER Servane ; CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude à LE GOFF Philippe ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PAGNY Gilles à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; PRIGENT Marie-Yannick à LE GALL Annie ; RASLE-ROCHE Morgan à DUMAIL Michel.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; GRAEBER Sophie ; HERVÉ Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUÉROU Annie ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Évelyne.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

|                |           |
|----------------|-----------|
| Présents       | 63        |
| Procurations   | 11        |
| <b>Votants</b> | <b>74</b> |
| Absents        | 14        |

DEL2025-05-149

HABITAT**AVENANT N°1 À LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE - COMMUNE DE RUNAN**

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n°2014-1735 du 29 décembre 2014 et n°2018-31 du 19 janvier 2018 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 ; L 5211-1 à L 5211-62 et L 5216-1 à L 5216-10 ;

**Vu** la convention opérationnelle d'actions foncières signée entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'EPF Bretagne du 24 avril 2017 ;

**Considérant** que la communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol Agglomération, en lien avec la commune de Runan, souhaite réaliser une opération de réhabilitation de logements désormais locatifs sociaux et pour partie à la création d'une cellule d'activité médicale en gestion communale sur le secteur sis 8 et 12 place des Templiers à Runan ;

**Considérant** que le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir le montant d'actions foncières ainsi que la durée de portage des biens par l'EPF Bretagne ;

**Considérant** l'intérêt de conclure un avenant n°1 prenant en compte ces modifications ;

**Considérant** que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration,
- Viser la performance énergétique des bâtiments,
- Respecter le cadre environnemental,
- Limiter au maximum la consommation d'espace.

**Considérant** que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°1, joint à la présente délibération, qui modifie les articles 2.2 et 2.3 de la convention initiale ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle du 24 avril 2017 passé entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Yannick LE GOFF